



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements
DGSCGC/SDDRH/BDFE/N° 2021- 97
Affaire suivie par : Yvon STORTZ
Tél. : 01 72 71 66 39
Mèl : yvon.stortz@interieur.gouv.fr

Paris, le - 4 AOUT 2021

Note

à

Destinataires *in fine*

Objet : lancement de la procédure dématérialisée pour les demandes de VAE du titre OCCAS

PJ : guide d'utilisation de l'outil dématérialisé

Depuis avril 2017, le bureau de la doctrine, de la formation et des équipements (BDFE) délivre le titre d'opérateur de centre de commandement, d'assistance et de secours (OCCAS), dont l'inscription a été renouvelée pour 5 ans au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), en collaboration avec la DGPN, la DGGN et la BSPP. Ce titre a été renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 19 avril 2021.

Au regard du nombre de dossiers traités et de la difficulté d'individualisation, la dématérialisation du traitement des demandes de validation des acquis de l'expérience s'est imposée. Une nouvelle procédure utilisant la plateforme demarches-simplifiees.fr est ainsi proposée aux agents, avec l'objectif de faciliter les relations entre les usagers et l'administration, en simplifiant, fiabilisant et optimisant le suivi des dossiers. Elle permet d'éviter les nombreux échanges actuels de courriers, courriels ou appels téléphoniques entre agents, SIS et administration centrale.

Le dépôt des dossiers sur la plateforme sera effectué par les agents dans la mesure où les échanges doivent préférentiellement avoir lieu directement avec les instructeurs. La connexion à l'outil et la manière de remplir le formulaire déposé sur demarches-simplifiees.fr sont décrites dans un mode d'emploi, joint au présent envoi.

L'envoi d'un livret papier par voie postale reste possible, empêchant cependant l'information en temps réel des requérants ou des SIS sur l'état de traitement des dossiers.

La section formation du bureau de la doctrine, de la formation et des équipements se tient à votre disposition pour de plus amples informations (dgscgc-dsp-formation@interieur.gouv.fr).

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des sapeurs-pompiers

Frédéric PAPET

- Monsieur le sous-directeur des moyens nationaux ;
- Monsieur le sous-directeur des services d'incendie et des acteurs du secours ;
- Monsieur l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille ;
- Monsieur le colonel commandant les formations militaires de la sécurité civile ;
- Madame la directrice et Messieurs les directeurs des services départementaux des services d'incendie et de secours.